



AVIS PUBLIC

Province de Québec
Municipalité de Batiscan

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Batiscan, que :

Au cours de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi 15 août 2017, le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro # 2017-009 suivante :

- Les demandeurs sont propriétaires de l'immeuble du 12 3^{ième} Rue à Batiscan GOX 1A0.

Les propriétaires de l'immeuble du 12 3^{ième} Rue, rue à Batiscan GOX 1A0, lot numéro 4 502 918 du cadastre officiel du Québec, situé dans la zone 121-CR demande une dérogation mineure afin d'ériger et de construire un bâtiment secondaire soit un garage ayant une largeur 8,54 mètres par une profondeur de 11,59 mètres et contenant une superficie de 98,98 mètres carrés. L'emplacement du bâtiment secondaire (garage) est plus amplement démontré sur un plan préparé par les propriétaires déposé le 12 juillet 2017. Après vérification, il appert que la construction du bâtiment secondaire (garage) ne respectera pas en tout point les dispositions de l'article 8.2 du règlement de zonage numéro 099-2008 au niveau de la hauteur à mi toit du susdit bâtiment secondaire. Dans ce contexte, il serait alors nécessaire d'accroître la norme actuelle à ce qui a trait à la hauteur du bâtiment secondaire (garage) passant de 4 mètres à 5,12 mètres, soit une dérogation de 1,12 mètre. Cette requête est pour conserver le cachet de la configuration des structures existantes. Ainsi la susdite demande consiste à obtenir des autorités municipales la permission de construire et ériger un bâtiment secondaire (garage) sur le terrain portant le numéro de lot # 4 502 918 du cadastre officiel du Québec.

Le conseil municipal entendra toute personne intéressée relativement à cette demande lors de la prochaine séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Batiscan.

Mardi le 15 août 2017
19 h 30
À la salle municipale
181, de la Salle, Batiscan

FAIT, DONNÉ ET SIGNÉ à Batiscan, ce vingt-septième jour du mois de juillet deux mille dix-sept (27 juillet 2017)

Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier